

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 14
Date de convocation : 29 novembre 2016*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 6 décembre 2016
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

Assistaient à la séance :

- Mme et MM. Sabine KAEUFLING, André SCHAEFFER, adjoints au maire

- Mmes et MM. Jean-Pierre LONDOT, Sylvie FIRMERY, Jean-Luc POIREL, Florence STEIN, Jean-Marie WEISGERBER, Fabienne FREELING, Adrien DIEBOLT, Anne DOUADIC-LATUNER, Etienne GIRARDOT, Marie-Hélène ARIOUA, Eric HERTZOG, conseillers municipaux

Avaient donné procuration : M. Alain HUBER, M. Pierre GANIER

Absentes excusées :

-Mmes Caroline VANDEPPUTTE, Christine BLANCK, Edwige TOMAZ.

N° 2016/057 :

Forêt communale : Etat de prévision des coupes et travaux 2017

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état de prévision de coupes et le devis de travaux forestiers pour l'exercice 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- ✓ approuve l'état de prévision de coupes pour l'année 2017 arrêté comme suit :

- coupes de bois (3 666 m3)	: 224 480,00 €
- frais d'exploitation	: 111 330,00 €
- recette brute prévisionnelle	: 113 150,00 €

- ✓ approuve le devis de travaux 2017 d'un montant total s'élevant à 74 880,00 € (honoraires en sus) ;

- ✓ Dit que la réalisation des travaux envisagés est tributaire de la vente des bois prévus par l'EPC et que la commune se réserve le droit de revenir sur les décisions prises à tout moment.

N° 2016/058 :

Budget annexe forêt : décision modificative N° 1

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- ✓ Approuve la décision budgétaire modificative N°1 du budget annexe forêt ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- Compte 61524 : - 3000,00 €
- Compte 6458 : + 3 000,00 €

N° 2016/059 :

Budget eau : admission en non -valeur

Le conseil municipal,

Considérant la demande d'admission en non-valeur présentée le 18 octobre 2016 par madame la comptable de la commune relative à un reste à recouvrer d'un montant de 85,60 euros sur les exercices 2012,2013 et 2014, redevable décédé et sans héritiers.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Décide d'admettre en non-valeur le produit numéroté 2153890233 sur la liste pour un montant de 85,60 euros.

N° 2016/060 :

Projet de classification du site Petit Donon à l'UNESCO : plan de gestion local

L'Association Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre, dans la perspective de l'inscription du site du Petit Donon au patrimoine mondial de l'UNESCO, a fait part à la commune du plan de gestion local de ce site, à valider et à produire dans le dossier constitutif de la demande.

Le conseil municipal,

Considérant les différentes étapes de dialogues et de communication entre l'Association et le groupe de travail créé en vue de l'inscription du site concerné au patrimoine de l'UNESCO

Considérant les incidences financières et les incertitudes quant à l'exploitation et à l'entretien de ce site,

Après en avoir délibéré, avec 13 voix contre le projet proposé (dont 2 procurations), 1 voix pour et 2 abstentions,

- N'approuve pas le plan de gestion local proposé à la commune en vue du classement de ce site.

N° 2016/061 :

Fête de Noël 2016

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Décide de reconduire l'organisation habituelle des fêtes de Noël comme suit :
 - ❖ Repas des aînés de la commune au restaurant « Le 63 » de WISCHES;
 - ❖ Distribution d'un colis de Noël aux personnes ne pouvant participer au repas ;
 - ❖ Organisation du repas du personnel communal et du conseil municipal ;
 - ❖ Attribution d'un bon d'achat de 50.- euros aux enfants du personnel communal de 0 à 14 ans ;
 - ❖ Organisation d'un spectacle pour les enfants des écoles, avec distribution de bonbons et boissons, et prise en charge du transport des enfants de Hersbach à Wisches,
 - ❖ Distribution de mannelés et clémentines aux enfants des écoles pour la Saint-Nicolas ;

N° 2016/062 :

MOTION : MAINTIEN DE LA LIGNE STRASBOURG-SAINT-DIE-DES-VOSGES-EPINAL

La commune de WISCHES a pris connaissance avec stupéfaction des projets de la SNCF concernant les nouveaux horaires à partir du 12 décembre 2016 et les conséquences en termes de dégradations ferroviaires.

Sans aucune concertation au préalable, les élus ont découvert sur le site internet de la SNCF, puis ont eu confirmation au Comité Régional des Services de Transports (COREST-Centre Alsace) à Sélestat le 06 octobre 2016,

- de la **substitution** de la quasi-totalité des trains par des bus entre Saâles et Saint-Dié-des-Vosges,
- de la **suppression du bloc de croisement** de Saint-Blaise-la-Roche entraînant le transfert sur route des deux trains du matin sur la section Rothau – Saâles – Saint-Dié-des-Vosges.

La SNCF explique que ces décisions sont imposées par l'état de la voie sur l'ensemble de la section Saâles – Saint-Dié-des-Vosges nécessitant un ralentissement de la vitesse à 40 km/h.

Après avoir pris connaissances de ces éléments, les élus réunis en conseil municipal, à l'unanimité (dont 2 procurations)

Rappellent :

- Que la ligne Strasbourg – Saint-Dié-des-Vosges a la particularité d'être la grande ligne ferroviaire qui franchit le Massif des Vosges (à l'exception de la ligne TGV à Saverne). Cette ligne permet de relier Strasbourg au Département des Vosges et inversement permet à partir d'Epinal et de Saint-Dié-des-Vosges de rejoindre Strasbourg.
- Que la population est très attachée à cette ligne ferroviaire qui traverse la Vallée de la Bruche sur 40 km et dessert 12 gares, permettant aux habitants et à tous nos collégiens, lycéens et étudiants de rejoindre facilement aussi bien les bassins de Molsheim-Strasbourg d'un côté que la Déodatie de l'autre côté.
- Que la ligne a fait l'objet ces dernières années d'une amélioration significative dans sa partie amont, notamment par l'aménagement d'un bloc de croisement à hauteur de la Gare de Saint-Blaise-la-Roche, financé par les Fonds Européens, la Région Alsace et par la Communauté de communes. Ce bloc a permis d'améliorer la desserte pour répondre aux besoins des scolaires et de la population.

Après avoir rappelé ces éléments, la Commune de WISCHES s'associe à l'association Bruche Piémont Rail et demande avec force :

- **La pérennisation de la desserte ferroviaire** actuelle entre Saâles – Strasbourg et Saint-Dié-des-Vosges et vice versa avec **le maintien du bloc de Saint-Blaise-la-Roche**,
- **La programmation de travaux** dans les meilleurs délais sur le tronçon de ligne entre Saâles et Saint-Dié-des-Vosges, annoncés pour 2016, qui n'ont connu aucun démarrage à ce jour et qui sont le garant du maintien de cette ligne sur toute sa longueur.

Et de manière générale, demande à la Région Grand Est son soutien déterminant pour le fonctionnement de cette ligne et son appui pour ce dossier auprès des instances de la SNCF.

N° 2016/063 :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Le maire informe le conseil municipal que le Syndicat Mixte Bruche Hasel a déposé son rapport annuel d'activités pour l'année 2015 et qu'il est à la disposition du public en mairie.

N° 2016/064 :

Point Divers : travaux à la maison forestière

Suite à la demande formulée par monsieur Sébastien LOUX, chef de triage, de créer une chambre supplémentaire sous les combles de la maison forestière, le conseil municipal décide de contribuer à ces travaux à concurrence de 3 000 € TTC en matériel.

Pour extrait conforme
Wisches, le 8 décembre 2016
Le maire,
Alain FERRY